SPÉCIFICATION TECHNIQUE

TECHNISCHE SPEZIFIKATION

TECHNICAL SPECIFICATION

CEN/TS 115-4

Septembre 2020

ICS 91.140.90

Remplace l' CEN/TS 115-4:2015

Version Française

Sécurité des escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Partie 4 : Interprétations relatives aux normes de la famille EN 115

Sicherheit von Aufzügen und Fahrtreppen - Teil 4: Auslegungen zur Normenreihe EN 115

Safety of escalators and moving walks - Part 4: Interpretations related to EN 115 family of standards

CEN/TS 115-4:2020 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

La présente Spécification technique (CEN/TS) a été adoptée par le CEN le 19 juillet 2020 pour application provisoire.

La période de validité de cette CEN/TS est limitée initialement à trois ans. Après deux ans, les membres du CEN seront invités à soumettre leurs commentaires, en particulier sur l'éventualité de la conversion de la CEN/TS en Norme européenne.

Il est demandé aux membres du CEN d'annoncer l'existence de cette CEN/TS de la même façon que pour une EN et de rendre cette CEN/TS rapidement disponible. Il est admis de maintenir (en parallèle avec la CEN/TS) des normes nationales en contradiction avec la CEN/TS en application jusqu'à la décision finale de conversion possible de la CEN/TS en EN.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

© 2020 CEN Tous droits d'exploitation sous quelque forme et de quelque manière que ce soit réservés dans le monde entier aux membres nationaux du CEN.

Réf. n° CEN/TS 115-4:2020 F

Sommaire

Page

Avant-propos européen **3**

Introduction **4**

1 Domaine d'application **5**

2 Références normatives **5**

3 Liste des interprétations **6**
3.1 Généralités **6**
3.2 Listes des interprétations se rapportant à l'EN 115-1 ..... **6**
3.3 Listes des interprétations se rapportant à l'EN 115-2 ..... **11**

4 Interprétations se rapportant à l'EN 115-1 ..... **12**

CEN/TS 115-4:2020 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Avant-propos européen

Le présent document (CEN/TS 115-4:2020) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 10 « Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants », dont le secrétariat est tenu par AFNOR.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document remplace la CEN/TS 115-4:2015.

Les interprétations 138 à 150 ont été ajoutées dans cette édition par rapport à la CEN/TS 115-4:2015.

L'EN 115 comprend les parties suivantes :

— EN 115-1, *Sécurité des escaliers mécaniques et trottoirs roulants — Partie 1 : Construction et installation* ;

— EN 115-2, *Sécurité des escaliers mécaniques et trottoirs roulants — Partie 2 : Règles pour l'amélioration de la sécurité des escaliers mécaniques et des trottoirs roulants existants* ;

— CEN/TR 115-3, *Sécurité des escaliers mécaniques et trottoirs roulants — Partie 3 : Corrélation entre l'EN 115-1:2008+A1:2010 et l'EN 115-1:2017* [Rapport technique] ;

— CEN/TS 115-4, *Sécurité des escaliers mécaniques et trottoirs roulants — Partie 4 : Interprétations relatives aux normes de la famille EN 115* [Spécification technique ; le présent document].

Le présent document est un recueil d'interprétations relatives à la famille de normes EN 115. Pour l'instant, ce recueil d'interprétations concerne l'EN 115-1. Le présent document sera amendé et/ou complété en fonction des nouvelles interprétations émises.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus d'annoncer cette Spécification technique : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macdéoine du Nord, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

CEN/TS 115-4:2020 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Introduction

Les normes représentent le consensus des meilleurs experts européens et sont élaborées avec le plus grand soin. Il est impossible de formuler les normes de produits de manière à ce qu'elles décrivent toutes les solutions techniques possibles et qu'elles excluent, par conséquent, toutes les incertitudes concernant la compréhension des dispositions requises. En outre, la technologie est en constante évolution et les progrès réalisés ne peuvent pas être incorporés dans les normes assez rapidement.

Les interprétations constituent un moyen pratique pour :

a) répondre aux questions en rapport avec la compréhension des articles des normes ;

b) donner un retour d'informations au Comité du CEN responsable d'une norme sur les expériences pratiques résultant de l'utilisation de ladite norme ;

c) donner des recommandations en vue de l'évolution et de l'amélioration des normes :

   1) par retour d'expérience, en particulier suite à des accidents et des incidents ;

   2) en fonction des progrès technologiques ;

   3) en fonction de l'état de l'art.

CEN/TS 115-4:2020 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

1 Domaine d'application

Le présent document est un recueil d'interprétations relatives à la famille de normes EN 115. Ce document rassemble les interprétations concernant l'EN 115-1:2008+A1:2010 et l'EN 115-1:2017. Les interprétations relatives à d'autres normes de la série EN 115 seront ajoutées lorsqu'elles seront disponibles.

Les interprétations visent à améliorer la compréhension des articles auxquels elles font référence et, ainsi, à faciliter une compréhension commune entre les constructeurs, les installateurs d'escaliers mécaniques, les organismes notifiés, les organismes d'inspection et les autorités nationales.

Les interprétations n'ont pas le même statut que les Normes européennes auxquelles elles se réfèrent. Cependant, l'application des interprétations permet aux parties intéressées de s'assurer que la Norme européenne appropriée n'a pas été appliquée de manière erronée.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN 115-1:2008+A1:2010, *Sécurité des escaliers mécaniques et trottoirs roulants — Partie 1 : Construction et installation.*

EN 115-1:2017, *Sécurité des escaliers mécaniques et trottoirs roulants — Partie 1 : Construction et installation.*

EN 349, *Sécurité des machines — Écartements minimaux pour prévenir les risques d'écrasement de parties du corps humain.*

EN 1929-1, *Chariots d'achat à corbeille — Partie 1 : Prescriptions et essais pour les chariots d'achat à corbeille, avec ou sans siège pour enfant.*

EN 1990:2002, *Eurocode — Bases de calcul des structures.*

EN 1990:2002/A1:2005, *Eurocode — Bases de calcul des structures.*

EN 1991-1-1, *Eurocode 1 : Actions sur les structures — Partie 1-1 : Actions générales — Poids volumiques, poids propres, charges d'exploitation des bâtiments.*

EN 1993-1-1:2005, *Eurocode 3 : Calcul des structures en acier — Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments.*

EN 1998-1:2004, *Eurocode 8 : Calcul des structures pour leur résistance aux séismes — Partie 1 : Règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments.*

EN 13501-1:2007, *Classement au feu des produits et éléments de construction — Partie 1 : Classement à partir des données d'essais de réaction au feu.*

EN 13823, *Essais de réaction au feu des produits de construction — Produits de construction à l'exclusion des revêtements de sol exposés à une sollicitation thermique provoquée par un objet isolé en feu.*

EN ISO 13857:2008, *Sécurité des machines — Distances de sécurité empêchant les membres supérieurs et inférieurs d'atteindre les zones dangereuses* (ISO 13857:2008).

CEN/TS 115-4:2020 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

3 Liste des interprétations

3.1 Généralités

Les listes suivantes indiquent les interprétations valides contenues dans le présent document.

3.2 Listes des interprétations se rapportant à l'EN 115-1

Les interprétations se rapportant à l'EN 115-1 sont énumérées dans les Tableaux 1 et 2.

Le Tableau 1 fournit la liste des interprétations classées par ordre numérique.

Le Tableau 2 fournit la liste des interprétations dans l'ordre des articles de l'EN 115-1:2008+A1:2010 et l'EN 115-1:2017.

Ces interprétations sont décrites en détail à l'Article 4.

CEN/TS 115-4:2020 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Tableau 1 — Liste des interprétations par ordre numérique

Numéro d'interprétation	Article/paragraphe concerné	Date de validité	Mots-clés
101	5.3.1	14-03-2012	Augmentation de la hauteur de la nervure sur les côtés de la surface de foulée des marches
102	5.5.2.4, 5.5.3.3	14-03-2012	Forme de la surface de 25 cm^2
103	5.5.3.3	14-03-2012	Charge exercée sur les plinthes
104	5.12.2.1.3, 5.12.2.2.2	14-03-2012	Démarrage automatique en mode bidirectionnel
105	A.2.1	14-03-2012	Espace de dégagement, escaliers fixes, hauteur du bâtiment
106	5.12.2.5	14-03-2012	Nombre de commandes d'inspection sur site
107	A.2.4	14-03-2012	Déflecteurs rigides
108	I.1	14-03-2012	Barrière pour interdire l'accès des chariots d'achat et des chariots à bagages
109	5.4.3.2	14-03-2012	Essai de l'entraînement des marches et des palettes
110	5.2.1.2	14-03-2012	Rigidité des panneaux extérieurs
111	5.12.2.2.4.1, Tableau 6 h)	14-03-2012	Arrêt des escaliers mécaniques en enfilade
112	5.3.5	14-03-2012	Mesure de la distance entre marches
113	5,9	14-03-2012	Résistance au feu des marches et des palettes
114	5.6.2.1	14-03-2012	Jeux au niveau des mains courantes
115	A.2.5	14-03-2012	Espace de dégagement à la sortie
116	5.12.2.2.4.1, Tableau 6 h), A.2.5	14-03-2012	Zone de sortie
117	A.2.5, I.2	14-03-2012	Interrupteur d'arrêt supplémentaire placé au niveau de la main courante – Interface bâtiment avec l'escalier mécanique/le trottoir roulant

Numéro d'interprétation	Article/paragraphe concerné	Date de validité	Mots-clés
118	5.8.2.1, A.3.5	14-03-2012	Espace permettant la station debout dans les locaux des machines
119	A.2	14-03-2012	Dispositifs fixes dans les espaces de dégagement
120	Annexe I	14-03-2012	Barrières pour interdire l'accès des chariots d'achat
121	5.4.2.2.2	14-11-2014	Système de freinage additionnel
122	5.3.6	14-11-2014	Emplacement du dispositif de détection d'absence de marche
123	5.4.2.1.1.1, 5.4.2.1.1.3, 5.12.1.2.1.1	14-11-2014	Freinage électrique avec variateur
124	5.4.1.3.2	14-11-2014	Coefficient de sécurité des éléments d'entraînement
125	4.9, 5.7.2.1	14-11-2014	– 2 marches horizontales ≤ 6 m par opposition à 3 marches horizontales > 6 m ; – courbe de transition inférieure de l'escalier mécanique, sortie/entrée.
126	5.3.3.2.2	14-11-2014	Contremarche, inserts
127	5.7.3.2.6	14-11-2014	Contact de peignes
128	5.12.2.1.1	14-11-2014	Départ avec des usagers sur la nappe de marches/palettes
129	5.12.2.1.3	14-11-2014	Déclenchement automatique du démarrage
130	5.7.2.1	14-11-2014	Palier, différence verticale, marches consécutives
131	5.5.3.4 d), Annexe K	14-11-2014	Coefficient de frottement, matériau
132	A.2.2	14-11-2014	Mesure de b_{12}
133	5.5.3.4	14-11-2014	Déflecteur de plinthes
134	3.1.19, 5.4.1.2	14-11-2014	Définition de la vitesse nominale
135	5.4.2.3	14-11-2014	Vitesse excessive
136	A.2.5	14-11-2014	Espace de dégagement
137	A.2.5	14-11-2014	Espace de dégagement
138	5.3.5	30-09-2019	Distance entre deux marches consécutives
139	J.2	30-09-2019	Essai et évaluation des propriétés antidérapantes
140	5.3.3.3.1/5.3.3.3.2	30-09-2019	Fréquence d'essai des marches/palettes

CEN/TS 115-4:2020 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop